



**Le printemps revient, nos chevaux ont des fourmis dans les jambes, les occasions de sortir sont déjà nombreuses, alors rentrons vite dans le vif du sujet !**

## CHEVAUCHEES POPULAIRES : (doc)

---

Quelques dates sont déjà fixées par les plus prévoyants. Pour les autres, communiquez nous rapidement vos dates de manifestations.

## TOUS A VOS AGENDAS :

---

- Belgique : **Salon du Cheval de Wallonie** du 4 au 6 avril à marche en Faumenne. C'est situé entre Bruxelles et le Luxembourg. Horaire : de 10h00 à 20h00. Entrée : 12€ [www.wallonie-equestre-event.be](http://www.wallonie-equestre-event.be) (doc)
- Altwiller (67) : Seene Emmanuel a créé un nouveau **spectacle « La magie des Esprits »**. (doc) Passez un agréable week-end dans ce superbe coin de l'Alsace, tipis et chalets finlandais vous y attendent. [www.parc-naturedecheval.fr](http://www.parc-naturedecheval.fr)
- L'Association « **A Portée de Crins** » de (67) Muttersholtz informe qu'elle ouvrira ses portes le **12 avril 2015**. Stéphanie De Sousa vous fera découvrir la médiation assistée par l'animal en vous amusant. (doc)
- **Journée Nationale de l'Attelage de Loisir** : le dimanche 19 avril (doc)
- **Journée du Bien-Etre du Cheval** : le 14 juin. Organisé par les Amis du Cheval de Strasbourg. (doc)
- **1<sup>er</sup> Salon du Cheval de Marseille** : du 19 au 21 juin. Sûr qu'il y régnera un parfum d'anisette.
- **Château du Haut-Barr à (67) Saverne** : spectacle médiéval en juin-juillet-août (doc)
- **Stage Andy Booth** : les Ecuries de l'Abbaye à (68) Orbey organisent un stage d'initiation au cursus Andy Booth du **17 au 19 juillet**. Places limitées, auditeurs acceptés. (doc)
- **Equirando 2015** : du 24 au 26 juillet à 82 Beaumont de Lomagne. Les inscriptions sont à présent ouvertes. Que les équipes alsaciennes qui souhaitent y participer prennent contact avec le CRTE Alsace. (doc)
- **Journée Nationale du Cheval fédéral** : dimanche 20 septembre.

# La lettre du Randonneur d'Alsace

## Bulletin de liaison du COMITE REGIONAL de TOURISME EQUESTRE D'ALSACE

### REVUE DE PRESSE :

---

- **Estafette n° 124 mars 2015** : un excellent article présentant le concept des Haltes Equestres en Alsace **(doc)**
- **Estafette été 2015** : le CNTE vous invite à faire part de vos manifestations dans l'édition de cet été.  
Attention : les articles doivent nous être transmis avant **le 17 avril 2015. (doc)**

### ATTENTION : INFORMATIONS IMPORTANTES :

---

- **DECLARATION DES LIEUX DE DETENTION D'EQUIDES : (doc)**  
*Pour pouvoir enrayer rapidement des crises sanitaires, il est capital de connaître tous les lieux de détention d'équidés. Cette déclaration doit être faite à l'IFCE soit par internet, soit par papier.*  
**Qui doit déclarer ? :**  
*Tous les établissements équestres hébergeant de façon permanente des équidés  
Tous les gîteurs et relais équestres pouvant recevoir des chevaux de passage  
Tous les cavaliers propriétaires hébergeant leurs chevaux chez eux.*
- **POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) : (doc)**  
*Vous êtes éleveur d'équidés, entraîneur, cavalier professionnel, dirigeant de centre ou de ferme équestre, vous pouvez bénéficier d'aides PAC !  
En activité principale ou secondaire, vous utilisez des surfaces en herbe pour vos équidés (en propriété ou en location avec baux ruraux) !  
**Alors, faites-vous connaître à la DDTM et déposez une déclaration PAC avant le 15 mai 2015.***
- **APPEL POUR LE DIMANCHE SANS CHASSE : (doc)**  
*Ceci concerne la sécurité de tous les cavaliers d'extérieur. A soutenir sans réserve*
- **TVA ACTIVITES EQUESTRES – SYNTHESE GHN : (doc)**  
*L'AFCA – Filière Cheval Alsace- vient d'organiser avec le GHN deux très fructueuses réunions d'information concernant l'application des taux de tva aux différentes prestations équestres. Elles ont réuni un très large public. Pour ceux qui n'ont pas pu venir, voilà une proposition de méthode d'application. Comme toujours, le GHN est une excellente plateforme d'information. [www.ghn.fr](http://www.ghn.fr)*

Au mois prochain,

**Jean-Louis Siat**

Président du CRTE Alsace

06 84 99 54 17 - [contactjls@wanadoo.fr](mailto:contactjls@wanadoo.fr)

CHEVAUCHEES POPULAIRES - ALSACE

Calendrier 2015

Chevauchées Populaires :

Marque déposée par le Comité Régional de Tourisme Equestre d'Alsace  
Dépôt n° 01 3 108 411 du 28/06/11 - classe 41 - Inpi de Strasbourg  
BOPI 01/48 NL Vol II du 30/11/2011 - Renouvellement du 28/06/11

*L'Association organisatrice doit être adhérente à la FFE ou au GAC 67 ou 68 ( 50€)*

Programme au : **15/03/15**

Appellation	Organisateur	Lieu	Dates	Coûts Inscript.	Coûts Repas	Annonce E'mail	Adhér. FFE	Adhér. GRE
<b>Bas-Rhin</b>								
Bénédictin des Chevaux	Cavaliers de Hirschthal	RFA- Hirschthal	14/3/15			oui	non	non
Rando Pique-nique géant	Cavaliers Meneurs de Hanau	67-Neuwiller les Saverne	6/4/15	6 €	tiré du sac	oui	oui	
JN Attelage de Loisir	CNTE		19/4/15			Estafette		
Sortie Printanière	Cavaliers d'Osthouse	67- Osthouse	19/4/15		10 €	oui	oui	
1ère Chevauchée Route de l'Oignon	Asso Attelage Centre Alsace	67- Sélestat-Grubfeld	10/5/15	12 €	10 €	oui	oui	
1ère Route de l'Oignon Attelages	Asso Attelage Centre Alsace	67- Sélestat-Grubfeld	du 8 au 10 mai 2015	50€ par attelage	2 repas inclus	oui	oui	
Rallye Equestre Gastronomique	Diabl' en Caval (57)	67- Obersteinbach	du 22 au 25 mai 2015			oui	non	non
15è Chevauchée Populaire	Rangers du Bas-Rhin	67-Sand	14/6/15	10 €	10 €	oui	non	oui
2è Chevauchée Forestière	Cavaliers de Still	67-Still	14/6/15	10 €	10 €	oui	non	oui
4è Journée du Bien-Etre du Cheval	Les Amis du Cheval	67- Strasbourg	14/6/15	Entrée 2€		oui	oui	
Qualification Label Loisir	Haras de Pfaffenhoffen	67- Pfaffenhoffen	14/6/15				non	oui
Chevauchée de la Bruche	Equi Libre	67-Oberschaeffolsheim	28/6/15	10 €	10 €	oui	oui	
Qualification Label Loisir	Rand'Okla	67- Gamsheim	15/8/15				oui	
JN Cheval Fédéral	FFE		20/9/15					
12è Chevauchée Amicale	Cheval du Val de Moder	67- Uberach						
Fête du Haflinger	Haras de la Née	67- Neewiller/Lauterbourg						
6è Fête du Cheval	Les Cavaliers du Rêve	67- Triembach au Val						
Chevauchée Détours de Cheval	Comité des fêtes	67- Saverne						
Portes ouvertes	Ecurie de la Basse Zorn	67- Weyersheim						
Chevauchée Populaire	Haras de Pfaffenhoffen	67- Pfaffenhoffen						
Fête du Cheval	SHR Betschdorf	67-Betschdorf						
Fête du Cheval	Les Cécoignels	67- Jetterswiller						
Rallye "Marmoutier vu de ma selle"	Sabots' Rando	67-Marmoutier						
<b>Haut-Rhin</b>								
8è Chevauchée Populaire de Steinbrun	Rangers du Haut-Rhin	68- Steinbrunn le Bas	12/4/15	12 €	12 €	oui	non	oui
JN Attelage de Loisir	CNTE		19/4/15			Estafette		
7è Chevauchée Populaire d'Hartmannswiller	Cavaliers du Vieil Armand	68- Hartmannswiller	19/4/15	10 €	10 €	oui	non	oui
2è Chevauchée de la Route d'Alsace	Attelages de la Vallée Noble	68- Westhalten	26/4/15	10 €	12 €	oui	non	oui
4è Chevauchée Populaire du Sundgau	Western Evasion	68- Durlinsdorf	3/5/15	12 €	10 €	oui	non	oui
Chevauchée du Courtils	Attelages&Cavaliers du Canal	68- Buethwiller	25/5/15			oui	oui	
Rallye de la Thur	Société Hippique de la Thur	68- Cernay	28/6/15	10 €	12 €	oui	oui	
JN Cheval Fédéral	FFE		20/9/15					
10è Chevauchée Populaire	Cavaliers de la Haute Thur	68- Parc Wesserling						
Chevauchée Populaire Altazia	Asso Altazia Alsace	68- Bitschwiller les Thann						
Fête du Cheval	Ecuries de l'Abbaye	68- Orbey						
Chevauchée Populaire	Institut St André	68- Cernay						
Chevauchée Populaire	Attelages du Pays de Thann	68- Aspach-le-Haut						
6ème Tölt' Thur	Cavaliers de la Haute Thur	68- Mollau						
Fête du Cheval	Ferme Equestre des 4 Vents	68- Pfastatt						

# Cavaliers Meneurs du Pays de Hanau



L'association Les Cavaliers Meneurs du Pays de Hanau vous invite, le 6 Avril 2015 au lieu dit « Im Thal », pour un nouveau concept :

## un PIQUE NIQUE GEANT dans les Vosges du Nord

Le but est de rassembler toutes personnes seules ou accompagnées, désireuses de découvrir notre belle « dame nature » :

**Cavaliers, Coureurs, Marcheurs, Meneurs, Vététistes, ...**

Le départ libre sera donné à partir de 10h. Les circuits seront balisés.

Toutes les personnes se retrouveront autour d'un pique nique géant tiré du sac.

Une participation sera demandée de :

- ♥ 6 € pour les Cavaliers, Meneurs et Groom.
- ♥ 2 € pour les Coureurs, Marcheurs, Vététistes et accompagnateur de calèches.

Une buvette sera tenue sur le lieu de pique nique.

Une chasse aux œufs sera organisée par l'association pour les enfants de – 10 ans.

À très bientôt.



**Association "Les cavaliers et Meneurs du Pays de Hanau"**  
**Pascal BEYER**

45 Faubourg du Maréchal Clarke

67330 Neuwiller les Saverne

03.88.70.04.24 / 07.82.89.62.31

03.88.89.27.21 / 06.80.12.21.87

[cavaliersmeneurshanau@gmail.com](mailto:cavaliersmeneurshanau@gmail.com)





ASSOCIATION REGIONALE DES RANGERS  
ET DES CAVALIERS DE LA NATURE D'ALSACE  
22, rue du Château 68440 STEINBRUNN-LE-BAS  
Tél/Fax : 03.89.81.39.81

## 8ème CHEVAUCHEE POPULAIRE DE STEINBRUNN-LE-BAS

Amis cavaliers et meneurs, venez nous rejoindre nombreux le

### DIMANCHE 12 AVRIL 2015

Pour découvrir, au pas de nos montures les merveilleux paysages du Sundgau et partager un bon repas à votre retour.

Départ : de 9h00 à 10h00, salle des fêtes de Steinbrunn-le-Bas  
Parcours : 20 kms environ  
Retour : Salle des Fêtes, Repas, Remise des plaques dans l'après-midi  
Buvette  
Parking véhicules et vans  
Exposants bienvenus

**CAFE OU THE offert sur le parcours à un point déterminé.**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez téléphoner ou laisser un message.

Président : 03.89.81.39.81 ou 03.89.57.71.62 Secrétaire : 03.89.55.21.53

### Le Président Gérard ZIEBELEN

✂ .....

#### INSCRIPTION AVANT LE 25 MARS 2015

Inscription : 12€ (plaque, cheval ou attelage)

Repas Midi : 12€ (par personne)

Nom-Prénom.....

N° Téléphone.....

Adresse.....

Nombre d'inscription(s).....+ nombre de repas.....=.....€

Le chèque est à libeller à l'ordre de : **Association des Rangers du Haut-Rhin** et à adresser au siège **22, rue du Château 68440 STEINBRUNN-LE-BAS**

Toute demande d'engagement devra être accompagnée du montant total de la participation, les chevaux devront obligatoirement être vaccinés. Tout cavalier ou attelage doit être obligatoirement couvert en responsabilité civile.

Signature :

Affiche imprimée par nos soins



# 7<sup>ème</sup> chevauchée Populaire



**Dimanche 19 avril 2015 au stand de tir de  
Hartmannswiller.  
Organisé par les Cavaliers du Vieil  
Armand**

Départ entre 8h30 et 11h

2 parcours au choix : 17km ou 23km

Collation sur le parcours

Restauration et buvette sur place

Cette année, le parcours ne convient malheureusement pas aux attelages.

Renseignements et inscriptions au 06.79.14.07.82. Courriel : [i.rudolf@cabinet-beer.fr](mailto:i.rudolf@cabinet-beer.fr)



Inscription : 10€ (incluant plaque d'écurie et collation).

Déjeuner : 10€/personne (grillades, frites, salade, café et dessert).

Menu enfant jusqu'à 12 ans : 5€

NOM / Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Nb de participants : ..... Nb de repas : ..... Nb menus enfants : .....

TOTAL : ..... €

Signature :

- Le chèque est à libeller à l'ordre de l'ASSOCIATION DES CAVALIERS DU VIEIL-ARMAND – 35B RUE DU VIEIL ARMAND 68500 HARTMANNSWILLER.
- Pour la bonne organisation de notre chevauchée et pour être certain de pouvoir déjeuner, il est fortement recommandé de réserver le repas avant le 11.04.2015.
- Les participants s'engagent à être assurés en responsabilité civile et les chevaux à jour de vaccination.

# Sortie Printanière

**DIMANCHE 19 AVRIL 2015**

# à OSTHOUSE

*Randonnée à travers  
les forêts d'OSTHOUSE*

👉 **Départ à 10h00  
au Club des Cavaliers**

*Menu  
Bouchée  
à la Reine  
Dessert  
10 €*



Merci de bien vouloir réserver vos repas chez  
Marjorie au 06 75 53 82 99 ou Sophie au 06 74 45 89 88  
Contact : [cavaliersdosthouse@yahoo.fr](mailto:cavaliersdosthouse@yahoo.fr)  
ou le déposer au Club des Cavaliers avant le 12 avril 2015

M./Mme \_\_\_\_\_

seront présents à \_\_\_\_\_ personnes \_\_\_\_\_ repas



L'Association des Attelages de la Vallée Noble vous invite à la

# 2ème CHEVAUCHEE POPULAIRE de la ROUTE D'ALSACE à WESTHALTEN Le Dimanche 26 Avril 2015

Amis cavaliers et meneurs, venez découvrir notre vignoble, nos collines et nos forêts

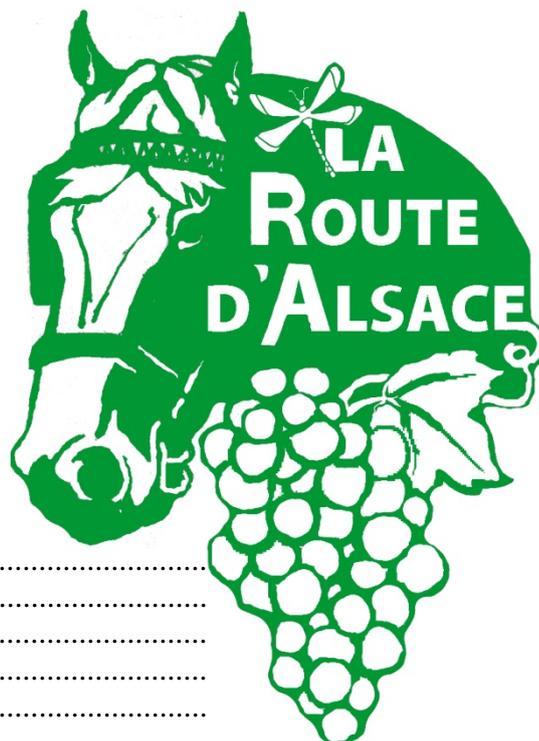
Départ de 9h à 11h  
Parcours d'environ 20 km  
Collation offerte sur le parcours  
Retour à la salle, repas, remise des plaques, buvette

**Pour tous renseignements complémentaires :**

Aurore HOLTZHEYER - 06 78 86 92 88

Serge KRAFFT - 06 08 89 80 71

Par mail : [attelagesvalleenoble@hotmail.com](mailto:attelagesvalleenoble@hotmail.com)



-----  
Inscription souhaitée **avant le 20 Avril 2015**  
Inscription : 10 € avec plaque / Repas : 12 € par personne

NOM PRENOM.....  
ADRESSE COMPLETE.....  
.....  
EMAIL.....  
TELEPHONE .....

NOMBRE D'INSCRIPTION : ..... x 10 €  
+ NOMBRE DE REPAS : ..... x 12 €  
TOTAL : ..... €

Toute demande d'inscription devra être accompagnée du montant total de la participation. Le chèque est à libeller à l'ordre de : Les Attelages de la Vallée Noble, 15 rue de Rouffach, 68250 WESTHALTEN

Les équidés devront obligatoirement être pucés et à jour de leurs vaccinations, et les cavaliers et meneurs doivent obligatoirement être couverts par une responsabilité civile. Vous devez être en mesure de présenter les papiers d'identifications de vos chevaux.

IMPRIME PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



# 4<sup>EME</sup> CHEVAUCHEE POPULAIRE

## DURLINSDORF

Dimanche 3 mai 2015

Western Evasion vous invite dans Le Sundgau, au pied  
des contreforts du Jura Alsacien



### NEWS :

Repas à partir de 13h suivi d'une après midi dansante animée par Lüwala Le DJ Alsacien

Départ entre 9h et 11h  
Parcours fléché (accessible aux calèches)  
Collations et animations  
Vaccins et assurances RC obligatoires

✂-----

Inscription : 12€ avec plaque  
Repas : 10€/personne

NOM PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Nombre d'inscription : \_\_\_\_\_ Nombre de repas : \_\_\_\_\_

Total = \_\_\_\_\_ €

Signature : \_\_\_\_\_

Possibilité de louer boxe à 10 € et paddock à 5 € durant l'après midi, à réserver sur place

Toute demande d'inscription devra être accompagnée du montant total de la participation de préférence jusqu'au 27 Avril 2015

Le chèque est à libeller à l'ordre de western évasion



Infos : 03.89.40.89.85 / 06.20.39.52.85  
Western évasion 25 rue du Wasen 68480 DURLINSDORF  
[westernevasion@yahoo.fr](mailto:westernevasion@yahoo.fr)



1<sup>ère</sup>



# CHEVAUCHÉE POPULAIRE de la «Route de l'Oignon» à Sélestat



Dimanche 10 mai 2015

*Amis cavaliers et meneurs,  
partez à la découverte  
des paysages  
et de la gastronomie  
au pas des chevaux ...*



## Programme de dimanche:

Cortège groupé en centre ville de 9h à 10h30 (départ du terrain du Grubfeld)

Départs de la chevauchée à 11h (circuits cavaliers et meneurs différenciés)

Parcours d'environ 20 km

Collation sur le parcours (découverte des produits locaux)

Retour à la salle, remise des plaques, buvette & restauration

## Mais aussi dès samedi:

Organisation de jeux équestres sur le terrain du Grubfeld dès 14h30

Soirée tartes flambées dès 19h

Maniabilité nocturne par les meneurs participant à la Route de l'Oignon dès 21h30

*\*La Route de l'Oignon se tiendra du 8 au 10 mai 2015. C'est une épreuve se disputant par équipe de 2 attelages, et comportant le 1<sup>er</sup> jour une épreuve routière pour lequel chaque attelage effectue 2 étapes et le 2<sup>nd</sup> jour une épreuve de marathon suivie d'une maniabilité nocturne. Le 3<sup>ème</sup> jour est consacré à une ballade gourmande associée à la chevauchée populaire.*



**Pour obtenir davantage de renseignements ainsi que le formulaire d'inscription  
n'hésitez pas à nous contacter:**

☎ 06 89 85 74 99

✉ [laroutedeloignon@gmail.com](mailto:laroutedeloignon@gmail.com)

Association Attelage Centre Alsace – BP 40126 – 67600 SELESTAT

# 1<sup>ère</sup> CHEVAUCHÉE POPULAIRE de la «Route de l'Oignon» à Sélestat

*Amis cavaliers et meneurs, partez à la découverte des paysages et de la gastronomie au pas des chevaux le dimanche 10 mai 2015.*



## Programme de dimanche:

Cortège groupé en centre ville de 9h à 10h30 (départ du terrain du Grubfeld)

Départs de la chevauchée à 11h (circuits cavaliers et meneurs différenciés)

Parcours d'environ 20 km

Collation sur le parcours (découverte des produits locaux)

Retour à la salle, remise des plaques, buvette & restauration

## Mais aussi dès samedi:

Organisation de jeux équestres sur le terrain du Grubfeld dès 14h30

Soirée tartes flambées dès 19h

Maniabilité nocturne par les meneurs participant à la Route de l'Oignon dès 21h30

*\*La Route de l'Oignon se tiendra du 8 au 10 mai 2015. C'est une épreuve se disputant par équipe de 2 attelages, et comportant le 1<sup>er</sup> jour une épreuve routière pour lequel chaque attelage effectue 2 étapes et le 2<sup>nd</sup> jour une épreuve de marathon suivie d'une maniabilité nocturne. Le 3<sup>ème</sup> jour est consacré à une ballade gourmande associée à la chevauchée populaire.*



## **Pour tous renseignements complémentaires:**

☎ 06 89 85 74 99

✉ [laroutedeloignon@gmail.com](mailto:laroutedeloignon@gmail.com)



Document imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Talon à retourner avant le 15 mars avec un chèque libellé à l'ordre de l'association à:  
Association Attelage Centre Alsace – BP 40126 – 67600 SELESTAT

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

N° portable : .....

Adresse mail : .....

Jeux équestres et soirée tarte flambée (samedi 09/10)			Chevauchée populaire (dimanche 10/05)		TOTAL
Nombre d'inscriptions aux jeux équestres	Nombre de tartes flambées	Nombre de personnes dormant sur place	Nombre d'inscriptions à la chevauchée	Nombre d'inscriptions au repas de midi	
..... (gratuit)	..... X 7€	..... personnes (gratuit) ..... chevaux (gratuit)	..... X 12€	..... X 10€	

**Toute inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée du règlement.**

*Les équidés devront obligatoirement être pucés et à jour de leurs vaccinations, et les cavaliers et meneurs doivent obligatoirement être couverts par une responsabilité civile. Vous devez être en mesure de présenter les papiers d'identification de vos animaux.*

L'Association : Les Attelages et Cavaliers du Canal vous invite à la

# 1ère CHEVAUCHEE POPULAIRE DU COURLIS

## Le lundi 25 mai 2015 (lundi de pentecôte)

### à BUETHWILLER au stade

Parcours d'environ 20km cavaliers et attelages

Départ à partir de 8h30 au stade

Buvette à mi-parcours

Restauration et boissons sur place

*Spectacle Equestre après 14 h 00*  
*par la troupe LIBERTAD*

Pour tous renseignements complémentaires :

Futsch Béatrice - 06 07 95 25 63

Fischer Camille - 06 16 11 63 30

Mail : [attcavcanal@gmail.com](mailto:attcavcanal@gmail.com)



---

**Inscription souhaitée avant le 20 mai 2015**

Inscription : 10 € avec plaque souvenir

Repas : 8 €

Nom Prénom \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Nombre d'inscriptions : .....x10€ =

Nombre de repas : .....x 8 € = \_\_\_\_\_

Total : .....€



[www.alsacecheval.com](http://www.alsacecheval.com)

**Règlement par chèque libellé à l'ordre des Attelages et Cavaliers du Canal, 26 rue principale 68210 Buethwiller**

Les équidés devront obligatoirement être pucés et à jour de leurs vaccinations, et les cavaliers et meneurs doivent être couverts par une responsabilité civile, Vous devez être en mesure de présenter les papiers d'identifications de vos chevaux.

*Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique*

**Lundi 25 mai 2015**



**vous proposent**

# **Chevauchée du Courlis Buethwiller**

**Parcours Attelages et Cavaliers  
Parcours de 20km**

**Buvette et Restauration sur place**

**Spectacle Equestre  
avec la troupe Libertad (l'après-midi)**

**Renseignement complémentaire :  
attcavcanal@gmail.com**

**Tél. : 06 16 11 63 30 ou 06 07 95 25 63**



15<sup>ème</sup>

# Chevauchée Populaire des RANGERS du Bas-Rhin



à BRUMATH à l'étang de Pêche  
**Dimanche 14 juin 2015**

*Buvette  
et  
Restauration*



*Vaccins à jour, RC et n° de sire obligatoire*

Les cavaliers partent entre 9h et 11h

Les attelages à 10h

Suite à un arrêté municipal, les chiens accompagnant leur maître devront être tenus en laisse sur tout le parcours

Pour tous renseignements : Ernest DIETRICH  
**06 77 50 79 16 / 09 50 36 96 90**  
rangersbasrhin@yahoo.fr



L'association des cavaliers de STILL organise sa

## 2 ÈME CHEVAUCHÉE FORESTIÈRE

### DIMANCHE 14 JUIN 2015

Parcours fléché, départ des cavaliers entre 9 h et 11 h  
Possibilité de suivre en VTT (inscription sur place : 2 €)

Numéro de SIRE obligatoire  
Vaccins à jour et RC obligatoire

Restauration et buvette sur place

Pour tous renseignements : tél 06 60 22 55 52



Coupon-réponse à renvoyer accompagné d'un chèque avant le 31 mai 2015  
Au siège de l'association des Cavaliers de STILL, 3 route de Flexbourg 67190 STILL

Nom et Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Participera à la chevauchée forestière le 14 juin 2015

Pour les cavaliers : nombre de personnes	x 20 €	=	€
(inscription + plaque + repas)			
repas supplémentaire : nombre de personnes	x 10 €	=	€

TOTAL = €

Ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ euros à l'ordre des Cavaliers de STILL

**TOUTE RESERVATION SANS REGLEMENT  
NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

**Nombre de cavaliers limités**

Ne pas jeter sur la voie publique

imprimé par nos soins

SOCIETE HIPPIQUE DE LA THUR  
Rue René Guibert - 68700 CERNAY  
Tél : 03.89.75.47.80 - Fax : 03.89.75.62.73

CHEVAUCHEE - RALLYE DE LA THUR LE 28 Juin 2015

Venez chevaucher dans les hauteurs de la Vallée de la Thur, ou participer au Rallye (par équipe de 2 à 4 personnes) en testant vos connaissances et votre adresse aux jeux, puis chevaucher avec vos montures sur le parcours semé d'énigmes.

Nombreux lots pour les gagnants.

**BONNE CHANCE**

Départ : Société Hippique de 8H30 à 11H00 avec remise de tickets

Parcours balisé : 17 Km environ



Parcours non adapté aux calèches (↑ dénivelés)

Retour : à la Société Hippique avec remise des lots et repas

Inscription et renseignements complémentaires :

06.68.17.39.39 Ou 06.09.72.01.77

Inscription avec chèque à l'ordre de la Société Hippique de la Thur et talon-réponse à compléter ci-dessous avant le **22 Juin 2014**

.....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Nombre d'inscription..... x 10 = .....

Nombre de repas..... x 12 = .....

(Grillades et salade/Dessert Café)

Total : .....€

Vaccins, RC, Puçage Obligatoires

Signature :

# CHEVAUCHEE de la BRUCHE

CHEVAUCHEE + JEUX EQUESTRES  
28 juin 2015 à Oberschaeffolsheim

accessible aux calèches  
accompagnants en vélos bienvenus



Lieu : carrière de l'association Equi Libre, rue du canal à Oberschaeffolsheim

## OBERSCHAEFFOLSHEIM

28 juin  
2015

### Programme 28 juin 2015:

9h-10h: départ chevauchée

12h: repas

14h: jeux équestres

16h: remise des prix

Parcours fléché

Plaques pour tout le monde

Apéritif sur le parcours

Buvette et restauration sur place



### INSCRIPTION CHEVAUCHEE de la BRUCHE 2015

Nom: .....Téléphone: .....

Adresse: .....

Inscription Chevauchée (+plaque): ..... x 10 € = ..... €

Repas midi: ..... x 10 € = ..... €

Inscription jeux équestres: ..... x 5 € = ..... €

(préciser nom, prénom et nom du cheval des participants pour les jeux au verso)

Total = .....€

Chèque à l'ordre de Equi libre - Inscription à renvoyer avant le 22 juin 2015 à :  
Anne Vonthron - 17 rue de la Westermatt - 67202 Wolfisheim  
Renseignements: 06 73 94 82 80 - <http://equilibreober.free.fr> - [equilibreober@free.fr](mailto:equilibreober@free.fr)  
Assurance et RC obligatoire - Port de la bombe conseillé



Mercedes-Benz

*presents*

# WALLONIE EQUESTRE EVENT

## SALON DU CHEVAL

**19, 20 ET 21 AVRIL 2014**



[www.wallonie-equestre-event.be](http://www.wallonie-equestre-event.be)



mettet1418

# “ LA MAGIE DES ESPRITS ”

NOUVEAU SPECTACLE

PARC  
nature  
de  
Cheval

OUVERTURE LE 5 AVRIL 2015

## LES ANIMATIONS

- balade à dos de poney,
- contes et légendes indiennes,
- théâtre d'improvisation, ...

LE SPECTACLE tous les dimanches et jours fériés d'avril à juin, et du mercredi au dimanche en juillet et août.

## LES TARIFS ENTRÉE

adulte: 5€ et 8€ (jour de spectacle)  
enfant : 3€ et 6€ (jour de spectacle)  
moins de 3 ans : gratuit

## HÉBERGEMENTS INSOLITES

Dormez dans des lieux atypiques et charmants, découvrez nos tipis et kota finlandais !



BOUTIQUE SOUVENIR



BUVETTE ET RESTAURATION



PARKING VOITURE ET BUS

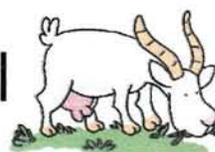
Plus d'infos sur [www.parc-naturedecheval.fr](http://www.parc-naturedecheval.fr)

**PORTES  
OUVERTES**



**Ferme  
du Pays  
d' Eaux**

Association d'Aide à la Personne  
par la Rencontre avec l' Animal



**Dimanche 12 Avril 2015 de 10h à 18h**

22 Ehnwihr à Muttersholtz



**Petite restauration et buvette,  
animations toute la journée**

parcours ludique, jeux et atelier selfies, avec nos biquettes, ânes et poneys, suivi de l'apéritif et du chaudron gourmand, tartes flambées, démonstration complicité du cheval en liberté «la force du lien», ambiance country avec danse et initiation, remise des tombolas



**Expo photos de nos ateliers**

**Soutenez nous**

**par votre venue**

**Parking Maison de la Nature**



## JOURNÉE NATIONALE DE L'ATTELAGE DE LOISIR

Pour célébrer et encourager la pratique de l'attelage, la FFE et le CNTE organisent chaque année la Journée Nationale de l'Attelage de Loisir. Pour sa 12<sup>e</sup> édition, la JNAL aura lieu le dimanche 19 avril 2015.

**Avec une centaine de manifestations organisées chaque année, il y en a forcément une près de chez vous. Alors n'attendez plus et notez dès à présent cette journée dans votre agenda.**

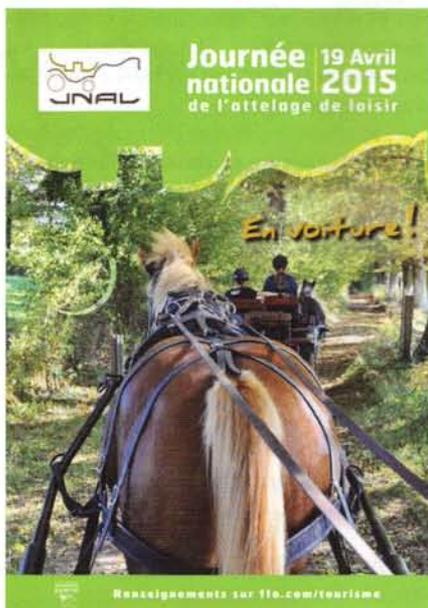
### DÉCOUVRIR

La JNAL permet aux meneurs et passionnés, de pouvoir faire partager leur passion avec le grand public et de découvrir le cheval autrement car l'attelage offre un moyen unique de se fondre dans la nature et de parcourir des espaces naturels préservés, sans bruit de moteur, au rythme du pas ou du trot du cheval. La préparation du cheval, le harnachement et le menage sont aussi d'autres approches d'un animal toujours attirant, mais souvent impressionnant pour ceux qui le méconnaissent.

Différentes animations sont proposées et vous pourrez, au choix, faire de la randonnée et/ou baptêmes, assister à des démonstrations sportives comme la maniabilité, le Parcours en Terrain Variés (PTV) et des démonstrations plus traditionnelles comme le débardage. L'ensemble de ces animations seront pratiquées en toute sécurité, dans une ambiance familiale et conviviale. Une façon de toucher un public parfois novice face à cette pratique, de conquérir de nouveaux meneurs, de faire de nouvelles rencontres et faire naître des vocations jusqu'alors insoupçonnées.

### PARTICIPER

Vous êtes cavalier ou meneur et vous souhaitez participer : rendez-vous sur le site internet de la FFE : [www.ffe.com/tourisme](http://www.ffe.com/tourisme) rubrique « événement » afin de trouver près de chez vous une structure qui propose des animations lors de cette journée. Une carte de France est à votre disposition



afin de retrouver facilement toutes les manifestations proposées et de trouver à coup sûr de belles animations, pour partager un très bon moment en famille.

Vous êtes un club ou une association et vous souhaitez œuvrer pour le développement de l'attelage de loisir en proposant une animation, rendez-vous vite sur le site internet de la FFE : [www.ffe.com/tourisme](http://www.ffe.com/tourisme) rubrique « événement » pour inscrire votre manifestation. Sur simple demande, vous recevrez gratuitement : un

guide d'actions vous rappelant les objectifs de cette journée et quelques éléments permettant de vous donner des idées sur des éventuels ateliers à mettre en place. De plus, un kit de communication composé d'affiches personnalisables, d'autocollants et d'un modèle de communiqué de presse vous sera alors transmis afin de préparer au mieux cette journée et en informer le plus grand nombre, sans oublier la presse et les radios locales.

### SE FORMER

Si vous souhaitez poursuivre votre formation équestre dans la pratique de l'attelage à la suite de cette journée, que vous soyez débutants ou confirmés, sachez que la FFE-CNTE met à votre disposition différents cursus. Vous avez la possibilité de passer vos Galops® Meneur (de 1 à 7) et/ou l'un des brevets spécifiques à savoir : le Brevet de Meneur de Bronze qui reconnaît la capacité d'un meneur à conduire un attelage à un rang en randonnée ; Le Brevet de Meneur Accompagnateur de Tourisme Équestre où le meneur est jugé sur sa capacité à conduire un ou deux chevaux en randonnée en assurant la sécurité et l'agrément des passagers ; Le Brevet de Chef de Caravane qui reconnaît la capacité du meneur à organiser le déplacement d'un groupe de 2 ou 4 attelages pour des randonnées d'un ou plusieurs jours. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet [www.ffe.com/Formations](http://www.ffe.com/Formations).

# Journée Bien-Être du Cheval

Dimanche 14 juin 2015

A partir de 10 h

4ème édition



*Spectacles  
Conférences  
Exposants  
Démonstrations*

Entrée: 2€

**Les Amis du Cheval - 60 rue Hechner - Strasbourg**

Renseignements: 06 10 12 48 40

<http://www.amis-du-cheval-strasbourg.com>



SHOW EQUESTRE  
Juin, Juillet, Août 2015

# Saverne

Au Rempart du Château



Cascades

Combats

Dressage

Voltige

Magie



2 spectacles dans la journée

Nouveautés  
2015!



CASCADES ET FANTAISIES ÉQUESTRES



UNICORN  
LEGENDS

Renseignements : 06.85.20.35.99 / Web : [www.showsaverne.fr](http://www.showsaverne.fr)



OFFICE DE  
TOURISME



*STAGE AVEC*

# *ANDY BOOTH*

*Du 17 au 19 juillet 2015*



*Les Ecuries de l'Abbaye  
232 Lieu dit "PAIRIS"  
68370 ORBEY*

[www.lesecuriesdelabbaye.com](http://www.lesecuriesdelabbaye.com)

*Places limitées:*

*12 couples cavalier/cheval*

*50 auditeurs*

*Restauration sur place*

*Infos et réservations:*

*Rejoignez-nous sur [www.facebook.com](http://www.facebook.com)*

*Violette Reinbold: [guadalete@icloud.com](mailto:guadalete@icloud.com) / 06.43.24.79.8*

# Fiche d'inscription



Stage Andy Booth les 17,18 et 19 juillet 2015

Ecurie de l'Abbaye

232 lieu-dit Pairis

68370 ORBEY

Stage initiation au Step 1 du cursus Andy Booth:

Horseman Science

Objectif : Explication et pratique des 3 premiers savoirs de la FFE

Durée: 3 jours

1er jour: Théorie et travail au sol

9h00-10h30: Théorie sur l'apprentissage du cheval

10h30-12h30: Travail au sol: Contrôle de base du cheval au licol et désensibilisation

14h00-17h30: Travail au sol: Révision du contrôle de base et de la désensibilisation, Contrôle du cheval à proximité et sur le cercle: mobiliser les épaules et les hanches, avancer, arrêter et reculer, mener, cercler

2ème jour: Travail au sol sur le cercle et travail en selle

9h00-12h30: Travail au sol

Travail sur le cercle et passage d'embûches

14h00-17h30: Travail au sol: Travail en selle le montoir, direction et impulsion

3ème jour:

Révision du travail au sol, travail en selle pour aller jusqu'à la mise en place de la flexion

*Les horaires sont donnés à titre indicatifs. Andy se permettra de faire des ajustements en fonction des élèves et des chevaux.*

Informations

Violette Reinbold [guadalete@icloud.com](mailto:guadalete@icloud.com) / tél:0643241798

## Fiche d'inscription Stage Andy Booth du 17,18 & 19 juillet 2015

Nom: .....

Adresse mail: .....

Prénom: .....

Téléphone: .....

Stage 3 jours avec cheval (limité à 12 couples)

250 €

Stage 3 jours Auditeur (places limitées)

100 €

Hébergement cheval (box,foin)

10€ la nuit

	17-juil	18-juil	19-juil
Hébergement cheval (box,foin)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Repas midi	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Repas du samedi soir	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Repas midi

10€ hors boisson

Repas du samedi soir

20€ hors boisson

*L'inscription sera effective à la réception d'un chèque d'arrhes de 100€ pour les couples cavaliers/chevaux et 50€ pour les auditeurs accompagnée de la fiche d'inscription complétée.*

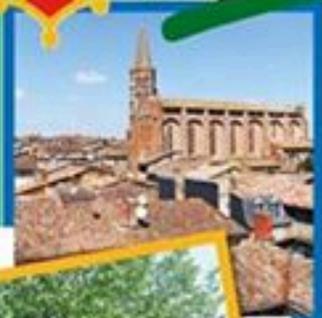
*Le bulletin d'inscription et le chèque d'acompte (libellé aux Ecuries de l'Abbaye) sont à envoyer à:  
Violette Reinbold 319 les Machielles 68370 Orbey*

LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT EUROPEEN DE TOURISME EQUESTRE



# EQUIRANDO

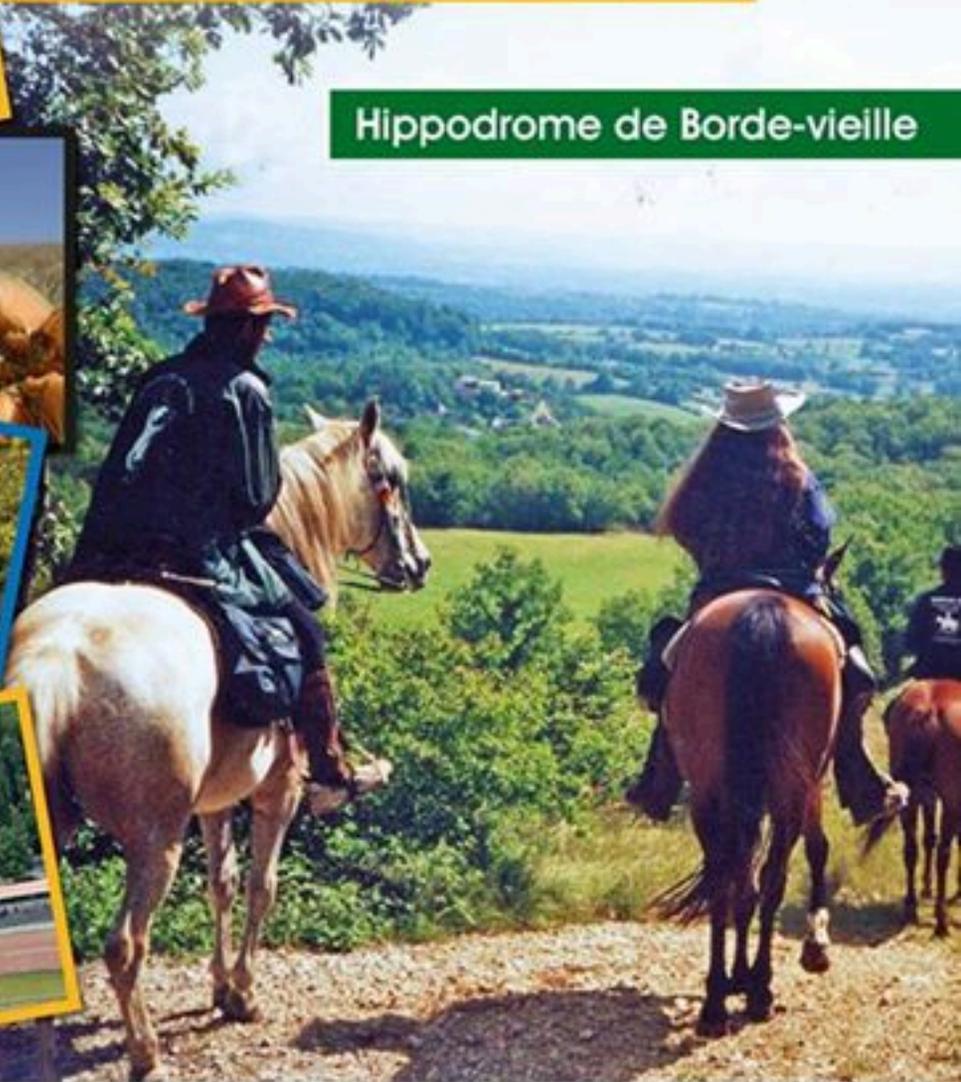
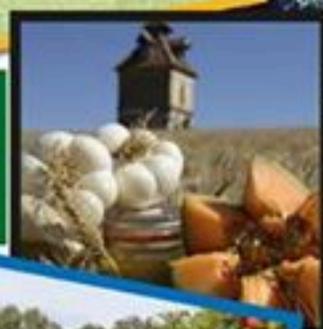
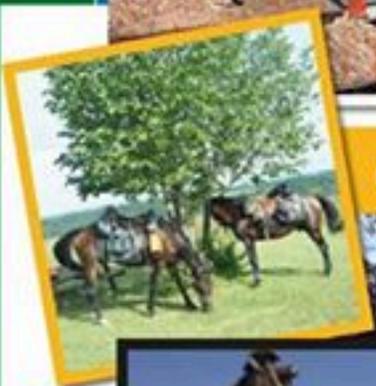
2015



Beaumont-de-Lomagne (82)  
Midi-Pyrénées

du 24 au 26 juillet 2015

Hippodrome de Borde-vieille





## Equirando 2015 : c'est votre aventure !

L'Equirando c'est 3 jours de fête et de partage, du 24 au 26 juillet à Beaumont-de-Lomagne (82), des animations, des spectacles, un village des exposants et des producteurs locaux, un défilé mais pas que !

L'Equirando, c'est aussi l'excitation des préparatifs. Partir seul ou en groupe ? Avec mon club ou entre amis ? 3 jours, une semaine, un mois ? C'est décidé de son itinéraire, des chemins empruntés et des nuits à la belle étoile ou en gîte. C'est une formule de liberté par excellence : chacun part d'où il veut, quand il veut, avec son cheval, sa mule, ou son âne, monté ou attelé.

L'Equirando vous permet de sillonner les chemins de France, à cheval ou en attelage, et de découvrir une nouvelle région : ses paysages, son patrimoine, sa gastronomie...

De partir à la rencontre des locaux qui vous raconteront leurs us et coutumes et partageront avec vous l'Histoire et les histoires de leur région.

L'Equirando, c'est vivre au milieu de la nature et apprendre à la préserver. C'est admirer la diversité de la faune et la flore endémiques tout en la protégeant. C'est être avec son cheval, s'en occuper et créer une relation unique.



L'Equirando, c'est la magie de l'arrivée à la rencontre des autres voyageurs et de leur récit d'aventure, le partage des expériences et des rêves, les échanges d'adresses... C'est des souvenirs et des anecdotes dont vous vous souviendrez longtemps et qui en feront votre Equirando. C'est à cela que travaille l'équipe du Comité d'organisation depuis près de deux ans pour vous accueillir et vous offrir une édition qui s'annonce mémorable !

### Contact

Comité d'Organisation Equirando 2015

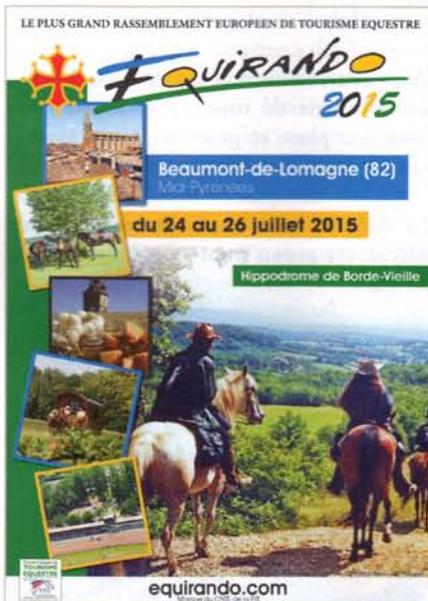
Président : Didier Thouron

E-mail : [equirando2015@hotmail.com](mailto:equirando2015@hotmail.com)

Responsable itinéraires et hébergements :

Benoit Colombié, Tél.: 06 10 13 65 71.

E-mail : [benoit.colombie@culture.gouv.fr](mailto:benoit.colombie@culture.gouv.fr)



## PROGRAMME PRÉVISIONNEL

### Vendredi 24 juillet

13h00 — 18h00 Accueil des Equirandins et contrôle vétérinaire, Hippodrome

18h00 Briefing des chefs d'Equipe, Hippodrome

19h00 Apéritif d'accueil et la traditionnelle Mouclade, Hippodrome

20h00 Départ des navettes de l'Hippodrome

20h30 Dîner festif à Beaumont-de-Lomagne

23h00 Soirée Festive à l'hippodrome

### Samedi 25 juillet

8h00 — 10h00 Petit-déjeuner, Hippodrome

8h00 Ouverture du village exposants, animations et conférences

12h00 — 14h30 Déjeuner 'A chacun son déjeuner du Terroir' auprès des producteurs locaux, Hippodrome (compris dans l'inscription)

15h00 Départ du défilé, Hippodrome

15h30 Présentation des équipes au niveau de la Halle de Beaumont-de-Lomagne

18h00 Départ des navettes de l'Hippodrome

A partir de 18 heures Apéritif sous la halle de Beaumont-de-Lomagne

19h30 Dîner festif à Beaumont-de-Lomagne

21h30 Grand spectacle équestre à l'hippodrome

23h00 Soirée Festive à l'hippodrome

### Dimanche 26 juillet

8h00-10h00 Petit-déjeuner, l'Hippodrome

8h00 Ouverture du village exposant et début des animations

10h30 Spectacle 'One Man Chewo

12h00 Repas des producteurs locaux, Hippodrome (compris dans l'inscription)

13h00 Cérémonie des remerciements de l'Equirando

16h00 Fermeture du village exposants et des animations

### CARTE INTERACTIVE DES ITINÉRAIRES

Une carte interactive avec différents fonds de carte sera mise à disposition prochainement sur le site [equirando.com](http://equirando.com). Cette carte vous permettra de visualiser les différents parcours ; vous pourrez ainsi consulter les noms, le type de pratique (cavalier et/ou attelage) et la longueur de chaque itinéraire. Une carte au format PDF regroupant l'ensemble des itinéraires de l'Equirando 2015 sera également mise à disposition et téléchargeable.



Partenaire inconditionnel de l'Equirando, la Fédération Internationale de Tourisme Équestre, qui fêtera ses 40 ans cette année, invite l'ensemble des Organismes nationaux de tourisme équestre à venir participer activement à l'événement pour échanger et promouvoir leurs activités à cette occasion.

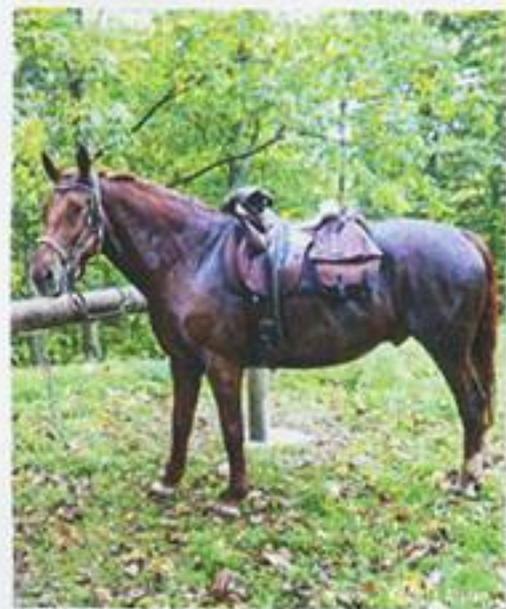
## INITIATIVES EN REGION

## HALTES ÉQUESTRES EN ALSACE

L'Alsace est dotée d'un réseau d'itinéraires équestres très dense (plus de 2700 km), qui relie les différents gîtes équestres, distants de 20 à 30km, entre eux. La problématique récurrente de chaque randonneur sur ces itinéraires consiste en la recherche d'un endroit approprié pour la pause de midi. L'Alsace dispose de nombreuses aires de pique-nique dans les Vosges, aménagées par le Club Vosgien. Les cavaliers attachent alors leurs montures aux arbres, mais cela n'est pas toujours possible, notamment en termes de sécurité, que ce soit pour les chevaux ou pour les autres usagers de la forêt. A la suite de ce constat, le CRTE Alsace s'est naturellement lancé dans un grand chantier consistant à équiper des sites sécurisés avec des barres d'attache.

## ► Définition

Outre les haltes de « midi », où s'arrêtent les cavaliers pour manger, le CRTE a également établi des haltes de « curiosité ». L'Alsace regorge de lieux à visiter en pleine nature, notamment d'environ 90 châteaux-forts. La plupart sont en ruines, mais une bonne soixantaine valent la visite et font l'objet de projets de haltes équestres. Le CRTE s'est mis en relation avec l'« Association des châteaux forts d'Alsace », qui a bien accueilli ce projet s'inscrivant dans son objectif de mise en valeur des châteaux alsaciens. Suite aux contacts établis avec cette association, une route équestre des châteaux forts est en cours de réalisation pour permettre aux cavaliers de découvrir ce patrimoine du nord au sud, sur plus de 400 km !



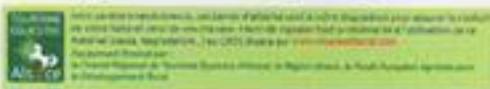
## ► Recensement

La 1re étape fut le recensement des haltes. Les lieux idéaux pour la pause du midi ont été répertoriés sur tous les itinéraires de plus de 18 km, ainsi qu'à proximité des châteaux « incontournables », ce qui représente 72 haltes sur le territoire alsacien en domaine public.

## ► Demandes d'autorisation

Une prise de contact avec les gestionnaires des sites a été nécessaire pour obtenir l'autorisation d'implanter les barres d'attache. Une vingtaine de communes ont d'ores et déjà donné leur accord. 16 lieux gérés par l'ONF font actuellement l'objet d'une convention entre le CRTE Alsace et l'ONF.

## HALTE ÉQUESTRE



## ► Financement

Le budget global se monte à hauteur de 26488 euros (environ 400 euros/halte). Une subvention a été demandée et accordée par la Région Alsace (30 %) et le FEADER (32,5 %). Le reste, soit 9933 euros, est financé en fonds propres par le CRTE.

## ► L'installation

La majorité des communes prennent en charge l'installation des barres. Une fois les matériaux livrés (rondins, ferrures, visserie et plaque signalétique), les agents techniques les installent sur le lieu repéré au préalable, à l'aide d'une documentation technique de montage éditée par le CRTE. Chaque halte est également dotée d'une plaque signalétique informant les visiteurs de la nature de l'équipement et de son financement.

## ► Inauguration de la première halte équestre

La première halte équestre a vu le jour en octobre 2014, au château de Wangenbourg, lieu emblématique dont tous les équirandins de 2006 se souviennent encore ! La commune avait accueilli le J-1 dont l'organisation avait été parfaite ! C'est grâce à cette collaboration de longue date entre le CRTE et la commune, que le choix de la 1re implantation s'est naturellement porté. L'inauguration a eu lieu le 15 octobre 2014, en présence d'officiels des collectivités et du monde du cheval, mais aussi de journalistes.

Ce projet de grande ampleur va s'échelonner sur plusieurs années. En 2015, l'objectif est d'installer 30 haltes. Pour mener à bien ce grand projet, le CRTE Alsace a confié l'année passée une grande partie du travail à une stagiaire, les bénévoles du CRTE ne pouvant seuls faire face à cette charge de travail. En 2015, une nouvelle stagiaire a repris le flambeau pour continuer le travail déjà effectué.

Les 2700 km d'itinéraires et les haltes équestres sont visualisables et téléchargeables sur le site [www.alsaceacheval.com](http://www.alsaceacheval.com) en rubrique « itinéraires équestres ».



## CRTE Alsace

---

**De:** FFE Tourisme - Pauline Arnefaux <Pauline.arnefaux@ffe.com>  
**Envoyé:** vendredi 13 mars 2015 16:05  
**À:** FFE Tourisme - Pauline Arnefaux  
**Objet:** Estafette 125

Madame, Monsieur le Président,

Nous préparons actuellement l'édition de l'Estafette 125 qui sortira en juin prochain. Nous vous invitons à nous envoyer vos informations **avant le vendredi 17 avril 2015**.

Avec un tirage moyen de 80 000 exemplaires, l'Estafette, le journal des passionnés du tourisme équestre, est un bon moyen de communiquer sur vos actions et de montrer votre dynamisme au plus grand nombre. Plusieurs pages vous sont réservées alors profitez en et faites les vivre.

La rubrique « brèves régionales » est à votre disposition pour annoncer les actualités, les manifestations, les formations ainsi que toute information pertinente concernant votre région / département pour les lecteurs. Vos textes doivent contenir à minima : date et lieu de l'action ainsi qu'un descriptif et un contact – adresse mail, téléphone, site internet – pour obtenir de plus amples informations et s'inscrire.

La rubrique « Initiatives en région » permet de mettre en avant les bonnes pratiques et de partager les expériences : balisage, aménagements originaux, partenariat avec un acteur des sports de nature...

Envoyez-nous vos textes et photos d'aménagements ou les coordonnées de la personne en charge de ce dossier dans votre région ou département afin que nous l'interviewions.

Sincères salutations.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION	
	<b>Pauline Arnefaux</b>
	<b>FFE TOURISME CNTE</b>
	Parc Equestre, 41600 LAMOTTE
	Tél. : 02 54 94 46 85 - Fax : 02 54 94 46 30 Notre site : <a href="http://www.ffe.com">www.ffe.com</a>

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur. Sa prise de connaissance par une personne autre que son destinataire est punie par l'article 226-15 du Code pénal. L'internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la FFE décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.



Pour la protection de l'environnement, n'imprimez ce mail que si cela est indispensable.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur. Sa prise de connaissance par une personne autre que son destinataire est punie par l'article 226-15 du Code pénal. L'internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la FFE décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.

---

## **Vous êtes éleveur d'EQUIDES, entraîneur, cavalier professionnel, dirigeant de centre ou de ferme équestre Vous pouvez bénéficier d'aides PAC !**

---

En activité principale ou secondaire, vous utilisez des surfaces en herbe pour vos équidés ; grâce à la mobilisation de la Profession Agricole, vous pouvez désormais bénéficier d'aides PAC !

**Pour en bénéficier, pensez à vous faire connaître dès que possible de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour pouvoir réaliser une déclaration PAC avant le 15 mai 2015.**

### **Les démarches à suivre**

- **La déclaration PAC, de quoi s'agit-il ?**

La déclaration consiste à faire valoir vos droits à paiement en déclarant à l'administration les surfaces agricoles que vous exploitez .

- **De quelles aides pouvez vous bénéficier ?**

En premier lieu, un exploitant peut bénéficier des "**Droits à Paiement de Base**", permettant de toucher une aide pour chaque hectare agricole déclaré. Peuvent s'y ajouter un **paiement vert** moyennant le respect de certaines conditions d'exploitation des terres, et **une sur dotation pour les 52 premiers hectares**.

- **Qui peut en bénéficier ?**

Les détenteurs d'équidés (éleveurs, cavaliers professionnels, entraîneurs, dirigeants de centre ou ferme équestre) exploitant des **surfaces en herbe** et en capacité de prouver leur activité agricole en 2013.

- **Quelles sont les conditions pour bénéficier des droits ?**

-Etre agriculteur actif (éleveur, cavalier professionnel, entraîneur, enseignant, dirigeant de centre ou ferme équestre) connu en 2013.

-Entretenir ses surfaces en herbe pour une utilisation agricole

-Se faire connaître de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) **avant avril 2015**, pour disposer des codes d'identification (PACKAGE) et des codes d'accès au site web de télé-déclaration (TelePAC).

-Faire sa déclaration PAC **avant le 15 mai 2015**

**POUR CONNAITRE LES DETAILS DE L'ELIGIBILITE, LA CONDITIONNALITE PAC ET BENEFCIER DE L'ACCOMPAGNEMENT D'UN CONSEILLER DE CHAMBRE D'AGRICULTURE:**

<http://www.chambres-agriculture.fr/thematiques/productions/elevage/>

### **Contact Presse**

Chambres d'agriculture France – APCA  
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26  
Iris.roze@apca.chambagri.fr

Fédération Nationale du Cheval  
01 45 63 05 90

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

Suivez-nous sur Twitter : [@ChambagriFrance](https://twitter.com/ChambagriFrance)

[www.fnc.fnsea.fr](http://www.fnc.fnsea.fr)

# Politique Agricole Commune (PAC)

## OUVERTURE pour les activités EQUINES, une opportunité à saisir !

**Vous utilisez des surfaces agricoles et vous êtes éleveur, entraîneur, cavalier professionnel ou dirigeant d'établissement équestre, vous pouvez bénéficier dès 2015 de paiements annuels même si vous n'en n'avez jamais perçus. Pour cela, vous devez créer des droits en vous faisant connaître de l'Administration et en déclarant vos surfaces avant le 15 mai 2015 : une opportunité à ne pas manquer. Ces paiements concernent les aides du **premier et du deuxième pilier de la PAC**.**

De quoi s'agit-il et quelles sont les conditions ?

### Parmi les exploitants équins, qui peut bénéficier des aides PAC ?

Les exploitants doivent être considérés comme des agriculteurs actifs, déposer un dossier PAC, et prouver une activité agricole en 2013. Il est conseillé de se faire connaître de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) dès que possible pour pouvoir être en mesure de réaliser sa déclaration PAC avant **le 15 mai 2015**.

Les nouveaux déclarants ne bénéficiant pas de référence historique pour le calcul de leurs soutiens au premier pilier, l'aide sera déterminée sur la base d'un montant par hectare réellement exploité et déclaré.



Cette fiche a été réalisée par Frédéric BUSNEL, référent équin **Chambres d'agriculture de Normandie** avec la collaboration de spécialistes PAC des Chambres d'agriculture de Normandie du groupe équin APCA – Février 2015

## Les aides du premier pilier, en bref

Les aides seront de 3 niveaux :

- un Droit à Paiement de Base (DPB),
- un paiement vert possible pour chaque DPB moyennant le respect de conditions précises et
- une sur-dotation des 52 premiers hectares (ha).

A titre indicatif, sur 52 ha agricoles, les 3 aides réunies passeront progressivement de 55 €/ha environ en 2015, à un peu plus de 200 €/ha en 2019.

## En général, la réforme de la PAC devrait permettre une revalorisation des paiements directs pour les exploitations équines

Les Droits à Paiement de Base permettent de bénéficier d'une aide annuelle à concurrence de 1 droit pour un hectare agricole déclaré. La valeur des aides sera variable selon les exploitations. La valeur moyenne des DPU (Droit à Paiement Unique) en 2013 des exploitations équines, était très inférieure à la moyenne nationale (298 €/ha).

Dès 2015, les paiements directs découplés entameront une convergence vers le montant moyen français par hectare.

**Les exploitants équins déjà bénéficiaires d'aides PAC verront donc leurs soutiens revalorisés avec la réforme de la PAC. De nouveaux professionnels pourront bénéficier des aides.**

## Les conditions pour bénéficier des aides du premier pilier

- La principale condition sera d'être considéré comme « **agriculteur actif** » au 15 mars 2015, être affiliée à la MSA et entretenir ou exploiter des terres agricoles. Les exploitants ne bénéficieront des aides que si le montant annuel potentiel est supérieur à 200€.
- Avoir déposé une demande d'aide PAC en 2013 (DPU, Prime au Maintien du Troupeau de vaches allaitantes-PMTVA, Prime ovine, Aide protéagineux, soutien agriculture biologique, PHAE, ICHN etc...). Pour les exploitants n'ayant jamais détenu de DPU, il leur faudra prouver une activité agricole en 2013.

## Etes vous éligibles ?

### Répondez à ce questionnaire :

- Vous utilisez des surfaces agricoles ?
- Vous avez déclaré des revenus agricoles ou commerciaux en 2013 ?
- Vous menez une activité d'élevage, d'enseignement d'équitation, d'entraînement ou de dressage de chevaux ?

Si vous avez répondu « Oui » à toutes ces questions, vous êtes potentiellement éligibles.



Si vous ne déclarez pas de revenu (même déficitaire) sur votre activité équine alors que vous utilisez des surfaces, voir la suite du document.

## Si vous êtes nouveau déclarant :

1/ Tout d'abord, il faudra **se faire connaître de la DDTM et demander** un numéro d'identification (PACAGE) et un code d'accès au site web TELEPAC, pour réaliser la télédéclaration en avril-mai 2015. Un exploitant qui ne déposera pas de demande n'aura pas de droit.

Des droits seront attribués à l'exploitant si l'activité agricole équine déclarée au service de l'INSEE correspond aux codes APE suivant : 143 Z : élevage d'équidés ; 162 Z : service élevage (pension soin, cavalier). Pour les autres activités 8551 Z : centre équestre et 9319Z : écurie de chevaux de courses, l'exploitant devra fournir à la DDTM une attestation d'affiliation à la MSA (même en double actif ou cotisant de solidarité) ou pour les personnes morales la mention de l'activité agricole sur le Kbis peut constituer des éléments suffisants. D'autres preuves alternatives peuvent être si besoin être utilisées.

Si votre activité équine ne correspond pas à la codification ci-contre, vous pouvez effectuer un changement auprès du CFE (Centre de Formalité des Entreprises de votre chambre d'agriculture).

2/ Puis, **déposer un dossier PAC avant le 15 mai 2015.**

- Pour assurer le versement de la totalité des aides, il s'agira de respecter les exigences réglementaires (conditionnalité des aides PAC). Il s'agit notamment de **tenir un registre d'élevage, respecter les normes d'entretien des prairies (fauche, pâture)** et du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Une retenue sur les aides pourra être effectuée dans le cas contraire.

## **Vous ne souhaitez pas bénéficier d'aide pour ne pas avoir de contrainte réglementaire ?**

 **Ne pas percevoir d'aide n'affranchit pas l'exploitant (déclaré ou non) des exigences réglementaires** du RSD (Règlement Sanitaire Départemental, disponible en mairie) comme l'identification des équidés, la tenue d'un registre d'élevage à jour pour tous les détenteurs d'équidés et leur déclaration en tant que détenteur...

## Des exemples d'exploitants éligibles

- Monsieur Y, **éleveur, il ne cotise pas à la MSA**, il fait naître au moins un poulain par an et il entretient des surfaces en herbe. Ses revenus non agricoles sont supérieurs au revenu de son élevage. Il est ELIGIBLE aux principales aides DPB\*. La cotisation à la MSA est une preuve suffisante de l'activité agricole mais pas une preuve nécessaire.
- Monsieur Y, responsable d'établissement **centre équestre** ou **écurie d'entraînement de course, détenteurs d'équidés en propriété** ou **en pension**, ne faisant pas naître d'animaux mais entretenant des surfaces en herbe. Il est ELIGIBLE aux principales aides DPB\*.
- Monsieur Y, détenteurs d'équidés en **pension**, il utilise des surfaces en herbe sans percevoir de droits (DPU) mais il s'est déjà engagé en ICHN ou en PHAE. Il est ELIGIBLE aux principales aides DPB\*.
- Monsieur Y, **éleveur double actif à la MSA**, il fait naître au moins un poulain par an et il fait pâturer ou faucher des surfaces en herbe. La cotisation à la MSA même en double actif est une preuve suffisante pour démontrer cette activité agricole. Il est ELIGIBLE aux principales aides DPB\*.

\*A condition de prouver l'activité d'élevage en 2013



**Si votre activité d'élevage** (vous vendez vos produits) **ou de pension n'est pas connue comme une activité principale ou secondaire**, vous devez déclarer votre activité (article R 123-1 du code du commerce) auprès du CFE de votre chambre d'agriculture départementale même si l'activité est déficitaire. Vous pourrez ensuite bénéficier de DPB par la réserve nationale, en tant que « nouvel installé ». Il s'agit d'en faire la demande à votre DDTM avant le 15 mai 2015.

### LES AIDES DU 2<sup>nd</sup> PILIER, EN BREF

Pour bénéficier de l'Indemnité Compensatoire à Handicap Naturel inscrite dans le 2<sup>ème</sup> pilier (à titre indicatif de 45 à 85 €/ha en 2014, plafonnée à 50 ha), il faut notamment habiter en zone "défavorisée" et avoir son siège d'exploitation et 80% de sa SAU (surface agricole utile) dans cette zone. Pour savoir si vous êtes en zone défavorisée et si vous pouvez bénéficier de l'aide, contactez votre conseiller chambre. L'ICHN est revalorisée suite à la suppression de la PHAE (dit aussi « prime herbagère »).

Les aides MAEC (Mesure Agro Environnementale Climatique) sont gérées à l'échelle régionale. A partir de 2015, deux MAEC concernent les détenteurs d'équidés: la MAEC "systèmes herbagers et pastoraux" **et** la MAEC "systèmes polyculture-élevage". Le dispositif encourage financièrement des pratiques favorables à l'environnement, en particulier en zones Natura 2000, sur certains bassins d'alimentation de captages d'eau sensibles, ainsi que l'orientation des systèmes de production (polyculture élevage, herbager...).

#### Plus d'information d'un conseiller PAC de la Chambre d'agriculture :

Rendez-vous sur les sites régionaux et départementaux pour les spécificités locales.



## Collectif pour le Dimanche sans chasse

BP 60057 – 69132 ECULLY Cedex

Association de Loi 1901

[www.dimanche-sans-chasse.fr](http://www.dimanche-sans-chasse.fr)

# APPEL POUR LE DIMANCHE SANS CHASSE

Cosigné par un ensemble d'organismes d'usagers de la nature

La chasse, faisant usage en plein air d'armes à feu dont la portée atteint plusieurs kilomètres, est de fait un loisir dangereux. Si toute activité comporte une part de risque, elle se distingue néanmoins en ce qu'elle est le seul loisir qui blesse et tue fréquemment des personnes ni pratiquantes, ni spectatrices. En effet, cette activité met en danger l'ensemble de la population environnante et non ses seuls adeptes. Chaque année, on recense en moyenne 170 accidents de chasse déclarés, dont une vingtaine mortels, impliquant régulièrement des non-chasseurs. Environ 60 % des accidents de chasse ont lieu le dimanche, jour de forte fréquentation des espaces naturels.

De crainte d'être victime d'une balle "perdue", de nombreux promeneurs, VTTistes, cavaliers, joggeurs, randonneurs, naturalistes, photographes animaliers, etc., restreignent leur activité (voire y renoncent) pendant la période de chasse. Précisons que la chasse avec fusil ne se pratique plus 6 mois, mais maintenant 9 à 10 mois par an. En effet, des modifications de la législation ont introduit, pour certaines espèces, des périodes de chasse complémentaires s'ajoutant à la période d'ouverture générale (battues en mars, chasse d'été à partir du 1er juin...).

La chasse est un loisir à caractère exclusif ; elle est incompatible avec la pratique simultanée d'autres activités. Il est en effet impossible de s'adonner sereinement à son loisir lorsque se déroulent des parties de chasse. Aux coups de feu créant un climat d'insécurité, s'ajoutent en outre des perturbations et restrictions. Il est fréquent que les chasseurs interdisent d'emprunter des chemins ou sentiers (pourtant publics), ou en dissuadent fortement l'accès par la pose de panneaux du type "Danger chasse - Tirs à balles - Prudence". Les cris des rabatteurs, les sons des trompes, les aboiements des chiens, les allées et venues des 4x4, constituent autant de nuisances supplémentaires. Que de sorties annulées ou gâchées par fait de chasse !

Les chasseurs représentent désormais seulement 1,6 % de la population. Une minorité ne doit plus accaparer et insécuriser la nature, empêchant la large majorité d'en profiter pleinement. En France, au niveau national, la chasse est autorisée les 7 jours de la semaine. A l'inverse, la quasi-totalité des autres pays d'Europe de l'Ouest disposent d'au moins un et généralement plusieurs jours non chassés. La fréquentation des espaces naturels par un grand nombre de français-es est en plein essor, un partage équitable s'impose.

**Le dimanche est le jour privilégié des promenades familiales, des sorties VTT, des balades à cheval, des randonnées, des courses à pieds et autres activités pacifiques de plein air. Chacun doit pouvoir exercer son loisir sans subir les perturbations et menaces provenant d'une seule activité. Pour la tranquillité et la sécurité de tous, pas de chasse ce jour-là !**

**Nous appelons le gouvernement à déclarer le dimanche comme jour national sans chasse, mesure d'intérêt général souhaitée par la majorité\* des français-es.**

\* Sondage IFOP/ASPAS 2009



Association de loi 1901

BP 60057

69132 ECULLY Cedex

✉ contact@dimanche-sans-chasse.fr

☎ 06.89.51.52.07

**Objet : cosignature d'un Appel concernant la sécurité des cavaliers**

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter au sujet d'une initiative visant à **améliorer le confort et la sécurité** des usagers de la nature et des pratiquants de sports et loisirs de plein air.

Chaque année, on déplore environ **165 accidents de chasse**, dont sont régulièrement victimes des non-chasseurs. Ce **sentiment d'insécurité** contraint de nombreuses personnes à **restreindre leurs activités** nature en période de chasse et freine le développement du tourisme vert.

En France, contrairement à la plupart des autres pays d'Europe, la chasse est autorisée au niveau national **les 7 jours** de la semaine. Or, les espaces naturels sont désormais fréquentés par un grand nombre de français-es ; **un partage équitable s'impose**.

Le **dimanche** est le jour privilégié des promenades en famille, des balades à cheval, des randonnées, des excursions en VTT, des courses à pied, et autres loisirs de plein air. Chacun doit pouvoir **s'adonner sereinement à son loisir**, sans que pèsent les menaces et les dérangements émanant d'une seule activité.

Ainsi, le *Collectif pour le dimanche sans chasse* a été créé pour **rassembler les associations et établissements de sports/loisirs de plein air** autour d'un **Appel pour le dimanche sans chasse** destiné aux pouvoirs publics. **A ce jour, plus de 220 clubs sportifs, associations et centres équestres ont cosigné l'Appel. Nous serions ravis de compter votre établissement parmi les cosignataires.**

Vous trouverez ci-dessous le texte de **l'Appel** et nos statuts (pour information), ainsi que **le coupon-réponse** que nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes sincères salutations.

M. SPATARO, Président



**Coupon réponse**

**Oui**, mon établissement souhaite cosigner l'Appel pour le dimanche sans chasse !

Nom de l'établissement/association : .....

Nom et prénom du responsable : .....

Date : ...../...../.....

Signature et tampon

**Merci de nous renvoyer ce coupon :**

**Par email (scan) à :** contact@dimanche-sans-chasse.fr

**Ou par courrier postal à :** Collectif D.S.C. - BP 60057 - 69132 ECULLY Cedex

**Merci !**

*Si vous souhaitez être tenu informé (événements, AG...), merci d'indiquer votre adresse email ci-dessous.*

## TVA : Proposition de méthode pour la mise en place de vos nouveaux tarifs

**Rappel :** le Bulletin Officiel des Impôts du 31/01/2014 expose les différents taux de TVA applicables aux prestations équestres à compter du 01/01/2014. Certaines des activités des établissements équestres sont désormais taxées au taux de TVA de 20% (notamment l'enseignement, le travail, la pension et les balades). Le taux de 5.5% de TVA devient de nouveau applicable à certaines prestations, à savoir :

- l'accès au centre à des fins d'utilisation des installations à caractère sportif des établissements (manège, carrière, parcours, écurie et équipements sportifs recensés en application de l'article L312-2 du code du sport),
- les animations, activités de démonstration et visites des installations sportives aux fins de découverte et de familiarisation avec l'environnement équestre.

Taux de TVA	Mesures fixées par le Bulletin Officiel des Impôts	Définitions préconisées par la filière des prestations vendues
5.5%	« L'accès au centre à des fins d'utilisation des installations à caractère sportif des établissements (manège, carrière, parcours, écurie et équipements sportifs recensés en application de l'article L312-2 du code du sport) »	<p>L'accès aux installations sportives de l'établissement équestre, pendant les heures d'ouverture, est subordonné au paiement d'un droit d'accès/droit d'entrée suivant un tarif établi par la direction et affiché dans l'établissement.</p> <p>Ce droit confère au titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accès à des fins d'utilisation des installations à caractère sportif de l'établissement équestre (manège, carrière, parcours, écurie et équipements sportifs recensés), l'accès aux aires de préparation et soins des équidés, l'accès aux autres aires de travail telles que cross, marcheur, rond de longe, rond d'havrincourt, l'accès aux vestiaires, sanitaires, club house,</li> <li>- de contribuer à la « vie du club »,</li> <li>- d'assister « en auditeur libre » aux activités de dressage des chevaux, aux enseignements délivrés, aux soins aux chevaux.</li> </ul> <p>Ce droit d'accès permet également de faire découvrir ponctuellement l'établissement à sa famille ou à des proches.</p>
	« Les animations, activités de démonstration et visites des installations sportives aux fins de découverte et de familiarisation avec l'environnement équestre »	<p>Prestations d'animation de la pratique équestre pour certains publics (scolaires, handicapés, personnes en voie d'insertion)</p> <p>Prestations spécifiques de familiarisation et de découverte avec l'environnement du cheval</p> <p>Prestations de démonstration des différentes disciplines équestres</p>
20%	« L'ensemble des opérations se rapportant aux équidés (travail, débouillage, ...) à l'exception de celles-ci-dessus »	<p>L'enseignement : c'est la transmission, par du personnel qualifié, des connaissances nécessaires pour pratiquer l'équitation. L'élève recherche l'acquisition de techniques et de connaissances en vue de maîtriser cette activité avec ou sans avoir l'intention de faire de la compétition.</p> <p>Cette prestation peut être délivrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au sein des installations sportives de l'établissement dès lors que le cavalier est à jour de son droit d'accès aux installations de l'établissement, en cours collectif ou en cours individuel.</li> <li>- ou à l'extérieur de l'établissement lors d'un encadrement en compétition ou dans des installations privées ou professionnelles.</li> </ul> <p>La prise en pension consiste à garder l'équidé, le nourrir et lui assurer l'entretien de sa litière. Le contrat de pension consiste pour l'entreprise à recevoir l'équidé, à sa charge de le garder jusqu'à sa restitution. L'entreprise ne peut se servir de l'équidé déposé sans la permission expresse ou présumée du client déposant.</p>

**ATTENTION : l'application de plusieurs taux de TVA implique que chaque prestation soit individualisée et distincte. Sinon, c'est le taux de 20% qui s'appliquera à l'ensemble des prestations vendues.**

Comment procéder :

	Etapes	Outils à disposition
1	<b>Définir les différentes prestations</b> en vente à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2014 et les conditions générales de ventes s'y rapportant (modalités de paiement, de réservation, ...)	Outil 1 Extrait d'un règlement intérieur intégrant les définitions des prestations proposées dans l'établissement.
2	<b>Fixer un tarif</b> pour chacune de ces prestations.  <b>Attention à travailler vos tarifs à partir du HT et non du TTC.</b>	Outil 2 Sur le site du GHN : - outil permettant de vérifier la cohérence des nouveaux tarifs avec ceux de la saison précédente afin de maîtriser le CA HT de l'établissement, - outil permettant de calculer le HT à partir du TTC ou inversement.
3	<b>Afficher les nouveaux tarifs</b> en veillant bien à distinguer les différentes prestations vendues (droit d'accès, enseignement, hébergement, animations,...)	Outil 3 Exemple de tableau d'affichage
4	<b>Facturer de manière distincte</b> chacune des prestations vendues	Outil 4 Exemple de facturation de différentes prestations vendues par un établissement équestre

**Attention :**

Les tarifs des prestations équestres sont libres et fixés sous la responsabilité des dirigeants des établissements équestres.

Ces documents ne sont que des exemples.

Pour ne pas être contestée, une prestation à taux réduit:

- Ne doit pas être intégrée dans une prestation globale, sinon c'est le taux le plus élevé qui s'appliquera à l'ensemble des prestations,
- Son prix doit être justifié notamment par le coût de revient et,
- Le descriptif affiché de la prestation doit correspondre au contenu réel de la prestation.



GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

## Définition des prestations en vente

Suite à différents échanges entre les représentants de la filière (GHN, FFE et FNC) et les services du Ministère des Finances et des comptes publics, voici un extrait de règlement intérieur reprenant la définition des différentes prestations en vente dans un établissement équestre proposée par les représentants de la filière.

Vous devez aussi fixer des conditions générales de ventes de vos prestations, notamment sur le détail de chaque prestation vendue, les modalités de paiement... Voici quelques exemples de mentions à faire apparaître dans des conditions générales de ventes ou règlement intérieur.

### Extrait de règlement intérieur d'un établissement équestre

#### **DROIT D'ACCES A L'ETABLISSEMENT A DES FINS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS A CARACTERE SPORTIF :**

L'accès aux installations sportives de l'établissement équestre, pendant les heures d'ouverture, est subordonné au paiement d'un droit d'accès/droit d'entrée suivant un tarif établi par la direction et affiché dans l'établissement.

Ce droit confère au titulaire :

- l'accès à des fins d'utilisation des installations à caractère sportif de l'établissement équestre (manège, carrière, parcours, écurie et équipements sportifs recensés), l'accès aux aires de préparation et soins des équidés, l'accès aux autres aires de travail telles que cross, marcheur, rond de longe, rond d'havrincourt, l'accès aux vestiaires, sanitaires, club house,
- de contribuer à la « vie du club »,
- d'assister « en auditeur libre » aux activités de dressage des chevaux, aux enseignements délivrés, aux soins aux chevaux.

Ce droit d'accès permet également de faire découvrir ponctuellement l'établissement à sa famille ou à des proches.

*Ce droit est strictement personnel et incessible.*

*Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.*

- **Prestations :**

**Le droit d'accès pour les membres non propriétaires d'un équidé :** (à définir plus précisément par chaque dirigeant)

*L'accès à certaines installations sportives peut être restreint.*

- *Droit d'accès hebdomadaire/régulier : le membre peut accéder à l'établissement du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin et hors période scolaire à raison d'une fois par semaine, 2 fois par semaine...*
- *Droit d'accès ponctuel (à la journée, à l'heure,...)*

*L'utilisation stricto sensu des installations nécessite une inscription à l'avance.*

**Le droit d'accès pour les membres propriétaires d'un équidé :** (à définir plus précisément par chaque dirigeant)

*Accès libre aux installations sportives, sans encadrement. Le cavalier devra respecter les autres utilisateurs des installations.*

- *Droit d'accès « membre propriétaire » : le cavalier peut accéder quotidiennement à l'établissement pendant les heures d'ouverture de l'établissement. Ce droit d'accès est souscrit pour une durée indéterminée avec possibilité pour chacune des parties de le rompre en respectant un préavis d'un mois. Cette décision n'a pas besoin d'être motivée.*
- *Droit d'accès ponctuel : obligation de réserver les installations 1 semaine à l'avance.*

*L'établissement pourra restreindre l'accès à certaines installations.*

- **Paiement :** *Le tarif des droits d'accès dépend notamment de la fréquence d'utilisation des installations et du nombre d'installations mis à disposition. Les tarifs des droits d'accès à l'établissement sont affichés à l'entrée de l'établissement.*

*Il ne peut y avoir de remboursement du droit d'accès à l'établissement, sauf cas de force majeure appréciée par la direction.*

### **ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DE LA PRATIQUE EQUESTRE :**

Définition : C'est la transmission, par du personnel qualifié, des connaissances nécessaires pour pratiquer l'équitation. L'élève recherche l'acquisition de techniques et de connaissances en vue de maîtriser cette activité avec ou sans avoir l'intention de faire de la compétition.

Cette prestation peut être délivrée :

- au sein des installations sportives de l'établissement dès lors que le cavalier est à jour de son droit d'accès aux installations de l'établissement, en cours collectif ou en cours individuel.
- ou à l'extérieur de l'établissement lors d'un encadrement en compétition ou dans des installations privées ou professionnelles.

Cette transmission de connaissance peut aussi bien être dispensée à cheval (cheval vivant, cheval d'arçon, simulateur), autour d'un cheval (hippologie...) ou dans une salle (théorie de l'équitation, histoire de l'équitation...). L'enseignement de l'équitation comprend un apport de connaissances pratiques et théoriques. Il peut porter sur l'apprentissage de l'équitation classique ou sur des disciplines plus spécifiques.

*Le tarif des cours d'équitation est affiché à l'entrée de l'établissement.*

*Les leçons retenues et non décommandées ..... à l'avance restent dues.*

### **HEBERGEMENT D'EQUIDES:**

Définition : la prise en pension consiste à garder l'équidé, le nourrir et lui assurer l'entretien de sa litière. Le contrat de pension consiste pour l'entreprise à recevoir l'équidé, à sa charge de le garder jusqu'à sa restitution. L'entreprise ne peut se servir de l'équidé déposé sans la permission expresse ou présumée du client déposant.

*Les différents tarifs des prestations d'hébergement sont affichés à l'entrée de l'établissement.*

*Le contrat de prise en pension est conclu pour une durée indéterminée. Chacune des parties pourra rompre le contrat à tout moment sans avoir à justifier sa rupture. Dans ce cas, elle sera tenue de respecter un délai de préavis égal à une durée d'un mois courant à compter de la première présentation du recommandé indiquant la rupture.*

### **ANIMATIONS, ACTIVITES DE DEMONSTRATION ET VISITES DES INSTALLATIONS SPORTIVES AUX FINS DE DECOUVERTE ET DE FAMILIARISATION AVEC L'ENVIRONNEMENT EQUESTRE**

Le centre équestre propose des prestations d'accueil à la ferme, en groupe, ou individuellement :

- Prestations d'animation de la pratique équestre pour certains publics (scolaires, handicapés, personnes en voie d'insertion)
- Prestations spécifiques de familiarisation et de découverte avec l'environnement du cheval :

**L'anniversaire au centre équestre** (exemple) : organisation du goûter d'anniversaire autour du poney

**Poney éveil** : découverte du poney

**Les bâtiments du centre équestre** (exemple): identifier les bâtiments, découvrir la propriété de matériaux naturels, observer leur matériaux (bois, pierre, terre)

**Familiariser les enfants à la vie d'un centre équestre** (exemple): la vie des hommes et des équidés au sein d'un centre équestre.

**Aborder et panser un poney** (exemple): découvrir comment aborder et attraper un poney, le mener, les règles de sécurité autour d'un animal, manier les différents accessoires pour panser le poney, éveil au langage des oreilles (dressées, couchées, mobiles).

**Le repas du poney** (exemple): Familiarisation sur l'alimentation du poney : faire la différence entre un herbivore, carnivore et omnivore, classer les aliments en 3 catégories (la nourriture de base, les friandises, les aliments non comestibles).

**Développement personnel à travers le cheval** (exemple): (afin de mieux gérer ses émotions, améliorer la confiance en soi, augmenter sa conscience corporelle)

- Prestations de démonstration des différentes disciplines équestres

Les tarifs de ces prestations sont affichés à l'entrée de l'établissement ou font l'objet d'une demande de devis.

## Exemple de Tarifs TTC applicables du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 30 juin 2015

**DROIT D'ACCES AU CENTRE EQUESTRE :** L'accès aux installations sportives de l'établissement équestre, pendant les heures d'ouverture, est subordonné au paiement d'un droit d'accès. Ce droit confère au titulaire l'accès à des fins d'utilisation des installations à caractère sportif de l'établissement équestre (manège, carrière, parcours, écurie et équipement sportifs recensés), de contribuer à la « vie du club », de circuler librement à pied dans l'enceinte de l'établissement, d'accéder aux différentes aires d'évolution mis à disposition par le centre équestre.  
Ce droit est strictement personnel et incessible.

Ces prestations relèvent du taux de TVA de 5.5%.

### Membre non propriétaire d'un équidé :

Droit d'accès annuel* cavalier né en 2005 et après	250€
Droit d'accès annuel* cavalier né en 2004 et avant	315€
Droit d'accès trimestriel* cavalier né en 2005 et après	100€
Droit d'accès trimestriel* cavalier né en 2004 et avant	127€
Droit d'accès à la journée	30€

\*hors vacances scolaires

### Membre propriétaire d'un équidé :

Droit d'accès mensuel cavalier propriétaire « détente »	225€
Accès libre, non prioritaire, sans encadrement, aux installations sportives. A l'exception du marcheur et cross.	
Droit d'accès mensuel cavalier propriétaire « privilège »	270€
Accès libre et prioritaire, sans encadrement, sur les installations sportives.	

**ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DE LA PRATIQUE EQUESTRE** (c'est la transmission, par du personnel qualifié, des connaissances nécessaires pour pratiquer l'équitation. L'élève recherche l'acquisition de techniques et de connaissances en vue de maîtriser cette activité avec ou sans avoir l'intention de faire de la compétition).

Ces prestations relèvent du taux de TVA de 20%.

Enseignement annuel cavalier né en 2005 et après	140€
Enseignement annuel cavalier né en 2004 et avant	180€
Enseignement trimestriel cavalier né en 2004 et avant	56€
Enseignement trimestriel cavalier né en 2005 et après	71€
Enseignement à la séance cours collectif	7€
Cours particulier (propriétaire ou non)	20€
Enseignement à l'extérieur	Sur devis

Le cavalier souhaitant bénéficier d'une de ces prestations au sein de l'établissement doit être à jour de son droit d'accès au centre équestre.

**HEBERGEMENT et TRAVAIL D'EQUIDES :** la prise en pension consiste à garder l'équidé, le nourrir et lui assurer l'entretien de sa litière. Le contrat de pension consiste pour l'entreprise à recevoir l'équidé, à sa charge de le garder jusqu'à sa restitution. L'entreprise ne peut se servir de l'équidé déposé sans la permission expresse ou présumée du client déposant.

Ces prestations relèvent du taux de TVA de 20%.

Hébergement mensuel « classique »	135€
cheval hébergé sur paille et alimentation à base de céréales	
Hébergement mensuel « luxe »	180€
cheval hébergé sur copeaux et alimentation à base de granulés et compléments	
Travail de l'équidé : 2 séances par semaine	90€

**ANIMATIONS, ACTIVITES DE DEMONSTRATION ET VISITES DES INSTALLATIONS SPORTIVES AUX FINS DE DECOUVERTE ET DE FAMILIARISATION AVEC L'ENVIRONNEMENT EQUESTRE.** Le centre équestre propose des prestations d'accueil à la ferme, en groupe, ou individuellement :

**Prestations d'animation de la pratique équestre pour certains publics** (scolaires, handicapés, personnes en voie d'insertion) : sur devis

**Prestations spécifiques de familiarisation et de découverte avec l'environnement du cheval :** sur devis

- **L'anniversaire au centre équestre :** organisation du goûter d'anniversaire autour du poney sur devis en fonction du nombre d'enfants.
- **Aborder et panser un poney:** Découvrir comment aborder et attraper un poney, comment le mener, Prendre conscience des règles de sécurité autour d'un animal, Manier les différents accessoires pour panser le poney, Eveil au langage des oreilles (dressées, couchées, mobiles).

## Exemples de facturation

Il est nécessaire de distinguer les différentes prestations vendues afin d'appliquer le taux de TVA qui leur est propre. Si cette distinction n'est pas opérée, y compris lors de la facturation, c'est le taux de TVA le plus élevé qui s'appliquera à l'ensemble de la prestation.

Ce document n'a vocation qu'à fournir des exemples de facturation suite à la définition des nouvelles prestations vendues. Les libellés et montants ne sont présents qu'à titre indicatif et pour une meilleure lisibilité de l'exemple. Vos facturations doivent correspondre avec vos publicités (site internet, flyers,...), l'affichage de vos tarifs et la prestation effectuée.

**Exemple 1 :** Un client souscrit un droit d'accès à l'établissement pour l'année et consommera au cours de la période septembre 2014-juin 2015 3 trimestres d'enseignement.

Facture n°1						
Date	Désignation	P.U. HT	Qté	Total HT	TVA	Montant TTC
01/09/14	Droit d'accès annuel cavalier	236,97	1	236,97	5,50%	250,00
Total				236,97	13,03	250,00

Facture n°2						
Date	Désignation	P.U. HT	Qté	Total HT	TVA	Montant TTC
01/09/14	Enseignement Premier trimestre	46,67	1	46,67	20%	56,00
Total				46,67	9,33	56,00

Facture n°3						
Date	Désignation	P.U. HT	Qté	Total HT	TVA	Montant TTC
02/01/15	Enseignement Second trimestre	46,67	1	46,67	20%	56,00
Total				46,67	9,33	56,00

Facture n°4						
Date	Désignation	P.U. HT	Qté	Total HT	TVA	Montant TTC
25/03/15	Enseignement Troisième trimestre	46,67	1	46,67	20%	56,00
Total				46,67	9,33	56,00

**Exemple 2 :** Un client confie la garde de son cheval à un établissement équestre, le propriétaire viendra monter son cheval dans les installations de l'établissement. Le cheval sera également travaillé par l'entreprise.

Facture n°5						
Date	Désignation	P.U. HT	Qté	Total HT	TVA	Montant TTC
01/09/14	Droit d'accès mensuel « détente »	213,27	1	213,27	5.5%	225,00
	Hébergement du cheval mensuel « classique »	112,50	1	112,50	20%	135,00
	Travail du cheval mensuel	75,00	1	75,00	20%	90,00
Total				400,77	49,23	450,00

**Exemple 3 :** 5 jours de stage hébergé aux vacances de Toussaint

Facture n°6						
Date	Désignation	P.U. HT	Qté	Total HT	TVA	Montant TTC
02/11/14	Droit d'accès journalier	28,44	5	142,2	5.5%	150,00
	Enseignement 3h/j	73,33	1	73,33	20%	88,00
	Pension complète enfant 5 jours	100,00	1	10,00	10%	110,00
Total				225,53	122,47	348,00